La responsabilité juridique des RSSI

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

Introduction

ISO Organisation internationale de normalisation

Normes ISO/IEC 27003:2010

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

RSSI : quelles responsabilités civiles et pénales ?

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

RSSI et traitement des données à caractère personnel

- **Article 34 de la loi du 6 janvier 1978 "Informatique & Libertés"**

  "Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès"

- **Article 226-17 du Code pénal**

  "Le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement de données à caractère personnel sans mettre en œuvre les mesures prescrites à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (…) est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende"

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

Source : www.cnil.fr

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
&
ASSOCIÉS

1. **Adopter une politique de mot de passe rigoureuse**
2. **Concevoir une procédure de création et de suppression des comptes utilisateurs**
3. **Sécuriser les postes de travail**
4. **Identifier précisément qui peut avoir accès aux fichiers**
5. **Veiller à la confidentialité des données vis-vis-vis des prestataires**
6. **Sécuriser le réseau local**
7. **Sécuriser l'accès physique aux locaux**
8. **Anticiper le risque de perte ou de divulgation des données**
9. **Anticiper et formaliser une politique de sécurité du système d'information**
10. **Sensibiliser les utilisateurs aux "risques informatiques" et la loi "informatique et libertés"**

LA CNIL EN CHIFFRES

719 délibérations

En 2009, la CNIL a siégé 48 fois au cours de 35 séances plénières, 13 formations contentieuses. Ces réunions ont conduit à l'adoption de 719 délibérations.

Les délibérations de la CNIL sont disponibles sur le site Légifrance :www.legifrance.gouv.fr

La liste des délibérations adoptées en 2009 est disponible sur le site de la CNIL: www.cnil.fr/deliberations/2009/

4265 plaintes

2217 demandes d'accès aux fichiers de police et de gendarmerie

68185 déclarations de fichiers

En 2009, la CNIL a enregistré 68185 nouveaux traitements de données personnelles.

Depuis 1978, ce sont au total 1356579 fichiers qui ont été déclarés à la CNIL.

1500 correspondants «Informatique et Libertés» représentant 6000 organismes

Au titre du conseil et de l'expertise

7 avis sur projet de loi ou de décret

1 recommandation

Au titre des contrôles et des sanctions

270 contrôles

91 mises en demeure

5 sanctions financières

4 avertissements

Au titre de la simplification

7 autorisations uniques

2 dispenses de déclaration

1 avis sur un acte réglementaire unique

Au titre des formalités déclaratives

544 autorisations

5 refus d'autorisation

35 avis sur des traitements sensibles ou à risques

900 autorisations relatives à des systèmes biométriques (700 en 2008)

3054 déclarations relatives à des systèmes de vidéosurveillance (2588 en 2008)

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
ASSOCIÉS

LISTE DES SANCTIONS PRONONCÉES EN 2009

Date	Nom ou type d'organisme	Décision adoptée	Thème
Janvier 2009	KÉOLIS RENNES	**Avertissement**	–Billettique – Restriction à la souscription du passe anonyme
Février 2009	DIRECTANNONCES	**Sanction pécuniaire de 40000 €**	–Collecte déloyale d'annonces immobilières de particuliers
Mars 2009	Organisme public *	**Avertissement**	–Vote électronique (défaut de confidentialité et de sécurité des données)
Mars 2009	Organisme public *	**Avertissement**	–Vote électronique (défaut de confidentialité et de sécurité des données)
Avril 2009	Société JEAN-MARC-PHILIPPE	**Sanction pécuniaire de 10000 €**	–Vidéosurveillance constante des salariés
Avril 2009	Groupement d'huissiers *	**Non lieu à statuer (mise en conformité de l'organisme)**	–Faille de sécurité
Mai 2009	OPTICAL CENTER	**Sanction pécuniaire de 5000 €**	–Absence de prise en compte du droit d'opposition à recevoir de la prospection commerciale
Juillet 2009	Groupement d'huissiers *	**Avertissement**	–Faille de sécurité
Juillet 2009	SCP Huissiers	**Sanction pécuniaire de 10000 €**	–Enregistrement de commentaires excessifs sur les débiteurs (santé, infractions...)
09/07/09	SCP Huissiers	**Sanction pécuniaire de 10000 €**	–Enregistrement de commentaires excessifs sur les débiteurs (santé, infractions...)

* Sanctions non rendues publiques.

Source : CNIL 30ème rapport d'activité 2009

RSSI et Cybersurveillance des salariés

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

RSSI et fraude(s) informatique(s) sur les traitements automatisés de données

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS

Mais encore ?

Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, Cryptologie, Correspondant Informatique & Libertés (« CIL »), Alertes éthiques professionnelles (ou whistleblowing), LCEN (article L 323-3-1 du code pénal), conservation des données de connexion internet (loi janvier 2006 « anti-terroriste »), etc.

Nous vous remercions pour votre attention

François Herpe
Avocat
fherpe@cvs-avocats.com

CABINET D'AVOCATS
CORNET - VINCENT - SEGUREL
& ASSOCIÉS